

Introduction

Introduction

Pierre Chastang



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/tabularia/464>

DOI : 10.4000/tabularia.464

ISSN : 1630-7364

Éditeur :

CRAHAM - Centre Michel de Boüard, Presses universitaires de Caen

Référence électronique

Pierre Chastang, « Introduction », *Tabularia* [En ligne], Les cartulaires normands. Bilan et perspectives de recherche, mis en ligne le 18 novembre 2009, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/tabularia/464> ; DOI : 10.4000/tabularia.464

Introduction

Introduction

Pierre CHASTANG

Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines,
Laboratoire ESR Moyen Âge – Temps modernes (EA 2449)

Résumé :

Le texte propose tout d'abord de retracer, à partir de quelques publications importantes concernant les cartulaires, les étapes de l'émergence d'un champ historiographique consacré à la culture et aux pratiques de l'écrit et les liens qu'il entretient avec les disciplines de l'érudition du texte, au premier rang desquelles figure la diplomatie. Les enjeux attachés à la rédaction d'un cartulaire sont ensuite examinés à partir de trois notions : archiver, représenter et gouverner. Puis, une fois précisées les exigences découlant du questionnement renouvelé des historiens et des diplomates, est abordée la question du recensement et de l'édition des *codices*.

Mots-clés : cartulaire, écrit, diplomatie, mémoire, espace, chartrier, patrimoine, historiographie.

Abstract :

The object of this study is, on the basis of some important publications concerning cartularies, to retrace both the various steps of the emergence of a historiographical field devoted to culture and to writing practices and the links that it has established with the other fields focusing on erudite writing, amongst which diplomacy comes first. We will then examine what is at stake in writing up a cartulary and we will do so starting from three notions: archiving, representing and governing. After this, once the demands stemming from the renewed questioning of historians and diplomats are specified, we will deal with the question of the census and with the publication of codices.

Keywords: cartulary, chartulary, writing, diplomatic, memory, space, patrimony, historiography.

Le colloque de 1991¹ proposait un premier bilan des travaux sur les cartulaires médiévaux et traçait de nouvelles perspectives qui ont été depuis lors approfondies

1. *Les cartulaires, actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS*, Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSÉ (éd.), Paris, École nationale des chartes (Mémoires et documents de l'École nationale des chartes), 1993, 516 p.

et élargies². Une vingtaine d'années après, cet intérêt renouvelé pour l'objet cartulaire et d'une manière plus globale pour l'Histoire de la culture et des pratiques médiévales de l'écrit apparaît comme la manifestation d'un basculement historiographique qui s'est nourri des perspectives nouvelles offertes par la diplomatique, comme d'une réflexion accrue des historiens sur ce qu'il est convenu d'appeler, depuis les XVII^e-XVIII^e siècles, les « sources » de l'Histoire³. Le contexte de crise des modèles heuristiques anciens⁴ – trop rapidement assimilée, il y a une dizaine d'années, à une crise de l'Histoire⁵ – en mettant en cause les usages sériels de la documentation, a attiré l'attention des historiens sur l'importance de replacer plus fermement les documents sur lesquels reposait leur interprétation du passé dans le contexte de leur production. Pour les textes, cette exigence de contextualisation a conduit à questionner et décrire les pratiques de l'écrit, conçues comme l'ensemble des actions par lesquelles l'écriture s'élabore, des gestes les plus concrets dont la matérialité du document porte trace, jusqu'aux configurations culturelles – modèles, normes, statut du scribe... – qui confèrent à l'écrit sa valeur sociale⁶. Ainsi, les questions ayant trait à la production, à la conservation et à la tradition documentaires – domaines traditionnels d'étude des diplomatistes – ont été progressivement assimilées par une Histoire qui tâche de saisir dans l'écrit lui-même les conformations de la société médiévale⁷.

Histoire, diplomatique et tournant documentaire

Suivons à rebours le chemin parcouru dans le domaine particulier des cartulaires. Comme l'ont récemment montré Laurent Morelle et Olivier Guyotjeannin dans un article-bilan publié dans *Archiv für Diplomatik*⁸, l'émergence du cartulaire comme objet d'étude *per se* a bénéficié de l'isolement progressif, au cours de la

2. Voir par ex. le volume *Pratiques de l'écrit dans les sociétés médiévales (IX^e-XV^e siècle)*, *Médiévales*, 56, 2009.
3. MORSEL, Joseph, « Les sources sont-elles le "pain de l'historien" ? », *Hypothèses 2003. Travaux de l'École doctorale de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 273-286.
4. Pour une ouverture de la réflexion vers le domaine de l'anthropologie, voir le recueil d'articles d'Alban Bensa, *La fin de l'exotisme. Essais d'anthropologie critique*, Toulouse, Anacharsis (Coll. Essais), 2006, 354 p.
5. Voir, pour le versant francophone de la bibliographie, NOIRIEL, Gérard, *Sur la crise de l'histoire*, Paris, Belin (Socio-histoire), 1996, 343 p. ; CHARTIER, Roger, *Au bord de la falaise? L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel (Bibliothèque Histoire), 1998, 292 p. En ce qui concerne le développement du champ de la culture de l'écrit en Occident, à partir des derniers siècles du Moyen Âge, voir en dernier lieu CHARTIER, Roger, *Écouter les morts avec les yeux*, Paris, Collège de France/Fayard (Leçons inaugurales du Collège de France, 195), 2008, 70 p.
6. Sur ces questions je me permets de renvoyer à CHASTANG, Pierre, « L'archéologie du texte médiéval : autour de travaux récents sur l'écrit au Moyen Âge », *Annales HSS*, 63, 2, 2008, p. 245-270.
7. Voir par exemple le travail exemplaire de Didier LETT à propos du procès de canonisation de Nicolas de Tolentino, *Un procès de canonisation au Moyen Âge. Essai d'histoire sociale*, Paris, PUF (Le nœud gordien), 2008, 473 p.
8. GUYOTJEANNIN, Olivier et MORELLE, Laurent, « Tradition et réception de l'acte médiéval : jalons pour un bilan des recherches », *Archiv für Diplomatik*, 53, 2007, p. 367-403.

seconde moitié du XX^e siècle, de la question de la tradition de l'acte. Dans le contexte de l'Histoire savante du XVII^e siècle qui construisait une hiérarchie des témoignages textuels à partir de la notion d'original, les pères de la diplomatique ont vu le cartulaire comme un écart, une opacité qui conditionnait l'accès à l'acte authentique et que la méthode érudite se devait de dissiper avant que l'historien n'entre en scène⁹. Au cours du XX^e siècle, l'épaisseur de la tradition a progressivement acquis ses lettres de noblesse. Au lien vertical qui relie la copie à son modèle, les diplomatistes ont ajouté l'exploration du contexte de la transcription qui inscrit l'acte dans un environnement culturel et social nouveau. L'épaisseur de la tradition, c'est aussi et peut-être avant tout celle des lectures et des usages successifs du texte. Ils constituent autant de mises en contexte, de réappropriations, dont témoignent la matérialité même de l'inscription – écritures, support, mises en page, appareil paratextuel... – comme les réécritures. Ces dernières peuvent n'être que de simples transformations graphiques, des mises à jour formelles du texte, comme de véritables interpolations ou forgeries¹⁰. On rejoint à ce point, sans bien entendu dénier la spécificité des formes et des fonctions de l'écriture pratique, la question plus générale des caractères particuliers du texte médiéval, qui appartient à une civilisation du manuscrit dans laquelle toute reproduction est en même temps variance.

La notion même d'original est elle-même complexe et elle ne permet pas de tracer une ligne de séparation claire et constante qui marquerait le point où commence la tradition. L'original est-il simple affaire de chronologie dans la production de l'acte, de dénomination par les médiévaux? Peut-on le caractériser à partir de fonctions et d'usages spécifiques? Il paraît nécessaire d'envisager la notion comme inscrite dans une histoire médiévale de la culture et des pratiques de l'écrit, segmentée par les reconfigurations de la fin du XI^e siècle¹¹, puis par l'avènement de l'*instrumentum publicum* et des formes de production et d'authentification afférentes¹².

-
9. Sur ces questions, voir en particulier le court texte de Jean MABILLON intitulé *Brèves réflexions sur quelques règles de l'histoire*, Blandine BARRET-KRIEGEL (éd., introd. et notes), Paris, POL, 1990, 164 p. et les analyses suggestives de Brigitte BEDOS-REZAK dans « Towards an archeology of the medieval charter: textual production and reproduction », in *Charters, Cartularies and archives: the preservation and transmission of documents in the medieval west*, Adam J. KOSTO et Anders WINROTH (éd.), Toronto, Pontifical institute of mediaeval studies (Papers in mediaeval studies / Pontifical institute of medieval studies, 17), 2002, p. 41-60.
 10. Sur la question des faux, voir les volumes du congrès des MGH: *Fälschungen im Mittelalter*, Hanovre, Hahn (Schriften der MGH, 33), 1988-1990, 6 vol, en particulier les volumes 3 et 4 consacrés aux *Diplomatische Fälschungen*.
 11. Voir CHASTANG, Pierre, *Lire, écrire, transcrire. Le travail de rédaction des cartulaires en Bas-Languedoc*, Paris, CTHS (CTHS-Histoire, 2), 2002, 459 p.
 12. Voir PETRUCCI, Armando, « L'illusione della storia autentica: le testimonianze documentarie », *L'insegnamento della storia e i materiali lavoro storiografico*, Messine, La Grafica (Atti della Società degli storici italiani), 1984, p. 73-88 et dans une perspective plus vaste BARTOLILANGELI, Attilio, « Strategie documentarie. La documentazione in registro come strumento di governo », *Il governo della città. Modelli et pratiche (secoli XIII-XVIII) / Le gouvernement de la cité. Modèles et pratiques (XIII^e-XVIII^e siècle)*, Attilio BARTOLILANGELI, Vittor Ivo COMPARATO, Robert SAUZET (éd.), Pérouse-Naples, Ed. scientifiche italiane-Università degli studi di Perugia, 2004, p. 93-102.

Ce qui apparaît comme renouvellement des recherches diplomatiques au sujet de la tradition des actes entre en consonance avec le repliement plus général du questionnement des disciplines de l'érudition du texte. En se frayant une voie entre la double tradition du bédierisme et du lachmanisme¹³, les travaux de Bernard Cerquiglini¹⁴, repris par la New Philology américaine¹⁵, réservent à la variance une place centrale, privilégiant le foisonnement de la tradition au détriment du *Urtext*. Les convergences vont d'ailleurs au-delà des disciplines attachées au manuscrit ; la bibliographie analytique, sous l'impulsion de Donald McKenzie, renonçant à poursuivre l'objectif de la reconstitution de l'autographe d'auteur, ouvre vers une sociologie des textes qui envisage la matérialité textuelle comme une série d'indices à partir desquels l'on peut reconstituer une Histoire faite de réappropriations successives¹⁶. Dans tous les cas, on aboutit à une forme de réévaluation et de requalification de la tradition textuelle. Comme le notait Hans Werner Goetz dans un livre bilan récent, ce changement de perspectives a conduit à redéfinir profondément les rapports entre l'Histoire et les sciences jadis qualifiées d'auxiliaires¹⁷.

Peut-on décrire cette évolution comme un « retour aux sources »¹⁸ ? Si l'on fait sienne cette expression, il convient, ainsi que le notait Joseph Morsel dans un article récent, de lever une ambiguïté¹⁹. Il ne s'agit pas de promouvoir le document dans sa positivité comme solution aux apories auxquelles ont pu conduire les modèles d'intelligibilité du social qui ont dominé jusqu'à la fin de la décennie 1970. Déplacer le questionnement de l'historien à hauteur documentaire et

-
13. Les termes « bédierisme et lachmanisme » renvoient à deux traditions et méthodes philologiques différentes. La première représentée par Karl Lachmann († 1851) fut introduite en France par Gaston Paris († 1903). Karl Lachmann proposait, dans le travail d'édition du philologue, de reconstituer un archétype « fait de pièces et de morceaux » (B. Cerquiglini), en retenant pour chaque passage les leçons convergentes issues de différents manuscrits. La seconde tradition, issue de Joseph Bédier († 1938), privilégie l'édition d'un manuscrit de référence, réservant aux variantes des autres témoins une place en note de bas de page. Sur cette double tradition, voir CERQUIGLINI, Bernard, *L'éloge de la variante : histoire critique de la philologie*, Paris, Seuil (Des travaux, 8), p. 74-94.
 14. La notion est empruntée à CERQUIGLINI, Bernard, *Éloge de la variante : histoire critique de la philologie*, Paris, Seuil (Des travaux, 8), 1989.
 15. Voir NICHOLS, Stephen G., « Introduction : Philology in a Manuscript Culture », *Speculum*, 65, 1990, p. 1-10. Le volume spécial est intitulé *The New Philology*.
 16. Voir MCKENZIE, Donald F., *La bibliographie et la sociologie des textes*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1991, 119 p., avec une introduction de Roger CHARTIER pour la traduction française, qui a été reprise sous le titre « Bibliographie et histoire culturelle » in *Au bord de la falaise?...*, *op. cit.*, p. 255-268.
 17. GOETZ, Hans Werner, « Hilfswissenschaft und Quellenkunde », *Moderne Mediävistik : Stand und Perspektiven der Mittelalterforschung*, Darmstadt, Primus Verlag, 1999, p. 153-173 ; voir également GUYOTJEANNIN, Olivier, « L'érudition transfigurée », in *Passés recomposés : champs et chantiers de l'histoire*, Jean BOUTIER et de Dominique JULIA (dir.), Paris, Autrement, 1995, p. 152-162.
 18. C'est le titre porté par les mélanges offerts à Michel Parisse : *Retour aux sources : textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Monique GOULLET et alii (éd.), Paris, Picard, 2004, 1024 p.
 19. MORSEL, Joseph, « Du texte aux archives : le problème de la source », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, hors série n° 2, 2008 (version téléchargeable en ligne : <http://cem.revues.org/index4132.html>)

considérer les textes dans leur tradition, dont les cartulaires constituent une forme courante au Moyen Âge, peuvent être en revanche une voie privilégiée d'étude des sociétés du passé, les pratiques de l'écriture ouvrant à une compréhension du social.

Cet intérêt spécifique porté aux cartulaires s'inscrit dans un contexte historiographique plus global. Au cours des années 1970, à la suite des travaux de Michael Clanchy en Angleterre²⁰ ou d'Armando Petrucci en Italie²¹, le champ de l'Histoire de la culture de l'écrit s'est peu à peu structuré. Si l'influence des questionnements de l'anthropologie sociale britannique a joué un rôle important dans l'œuvre de Michael Clanchy²², d'autres voies ont été empruntées ailleurs. Ouverture de la paléographie à une Histoire sociale inscrite dans le temps long chez Armando Petrucci; détour, dans l'historiographie allemande, par le thème de la *memoria* considérée comme un phénomène social jouant un rôle fondamental dans la formation des groupes sociaux et du lien social, et dont les rapports avec la scripturalité ont constitué une orientation essentielle dans la réflexion des historiens. On ne peut que renvoyer aux publications du *Sonderforschungsbereich* 231²³, et aux travaux de Jan Assman²⁴. En Espagne, la réception de l'enseignement et des publications d'Armando Petrucci a contribué à la multiplication des travaux dans le domaine de la culture de l'écrit²⁵. La présence de départements ou d'instituts consacrés aux disciplines de l'érudition au sein même des universités a par ailleurs favorisé les échanges avec les historiens.

Si la France demeure encore aujourd'hui un peu en retrait, les médiévistes français ont cependant fait preuve d'un goût particulièrement prononcé pour les cartulaires²⁶ qui s'est manifesté, depuis une quinzaine d'années, par un renouveau des entreprises d'édition dont la Normandie a bénéficié. À cela, plusieurs raisons peuvent être invoquées. La diplomatie française a depuis longtemps réservé au cartulaire et à la tradition de l'acte une place particulière. Sans doute faut-il également prendre en compte le prestige attaché au livre manuscrit dont

-
20. CLANCHY, Michael T., *From memory to written record: England 1066-1307*, Oxford, Blackwell, 1993, XVIII-407 p.
 21. Voir les deux anthologies des articles de PETRUCCI, Armando, *Writers and readers in medieval Italy: studies in the history of written culture*, New Haven, Yale university press, 1995, XIII-257 p. et *Alfabetismo, escritura, sociedad*, Barcelone, Gedisa, 1999, 319 p.
 22. Il s'agit en particulier des travaux de Jack GOODY sur la *literacy*; voir *La raison graphique: la domestication de la pensée sauvage*, Paris, Éd. de Minuit (Le sens commun), 1978, 274 p. On peut ajouter deux ouvrages de Jack GOODY parus après celui de Michael Clanchy: *Entre l'oralité et l'écriture*, Paris, PUF (Ethnologies), 1994, 323 p. et *Pouvoirs et savoirs de l'écrit*, Paris, La Dispute, 2007, 269 p.
 23. La bibliographie complète des travaux réalisés dans ce cadre est disponible en ligne: <http://www.uni-muenster.de/Geschichte/MittelalterSchriftlichkeit/Welcome.html>
 24. Voir ASSMAN, Jan, *Das kulturelle Gedächtnis: Schrift, Erinnerung und politische Identität in frühen Hochkulturen*, Munich, Beck (Beck Kulturwissenschaft), 1992, 344 p.
 25. Voir les publications du Seminari internacional d'estudis sobre la cultura escrita de l'Universitat de Valence.
 26. Voir les remarques liminaires d'Olivier GUYOTJEANNIN dans « La part de l'ombre: les actes sous le regard des archivistes médiévaux (Saint-Denis, XII^e-XV^e siècle) », in *Charters, Cartularies...*, *op. cit.*, p. 81-112.

témoigne, dans de nombreux pays européens, l'édition de reproductions en fac-similés. Peut-être enfin est-ce une conséquence de l'attachement des historiens aux cartulaires qui, formant des corpus déjà rassemblés, facilitent la mise en œuvre de la recherche. Mais il convient de se méfier de ce tropisme pour le livre qui produit inévitablement une déformation dans les approches de la culture médiévale de l'écrit, réservant une place marginale aux documents moins prestigieux. Le cartulaire doit en conséquence toujours être replacé dans des cadres de production et de communication plus englobants – *scriptorium*, ordre religieux, entité régionale, réseaux urbains... – qui seuls sont à même de livrer le sens de sa rédaction comme de ses usages pratiques.

Se dessine ainsi, depuis une dizaine d'années, ce que l'on peut nommer un « tournant documentaire²⁷ » qui se caractérise par un souci croissant manifesté à l'endroit de la culture de l'écrit. La réorientation récente de l'hagiographie vers une histoire de l'écriture²⁸, la prise en compte croissante en Histoire intellectuelle de la matérialité manuscrite et des formes de sociologie des textes et d'Histoire des pratiques vers lesquelles elle ouvre, l'intégration enfin d'une démarche d'inspiration philologique dans la lecture des sources traditionnelles de l'Histoire économique²⁹, tous ces mouvements sont autant d'indices d'un changement d'attitude par rapport au document. Il s'accompagne, comme l'appelait de ses vœux, dès 1991, Paolo Cammarosano dans l'introduction de l'édition du *Caleffo vecchio* de Sienne³⁰, d'un rapprochement entre le moment érudit d'investigation documentaire et celui de l'élaboration du discours de l'historien. Ces travaux ont en partage une même conception du document, envisagé comme le produit de mécanismes sociaux et culturels que l'historien se doit de déchiffrer, car c'est à travers eux que se construisent les représentations des réalités, des pratiques, comme les pensées. Ne pas associer à l'élaboration du discours historique l'analyse de ces pratiques de l'écrit, pour lesquelles les disciplines de l'érudition du texte sont d'une aide indispensable, conduit à produire des lectures naïves qui déduisent le réel du contenu documentaire. Joseph Morsel, dans plusieurs articles consacrés au rapport entre cartularisation et production du lignage aristocratique, a montré le gauchissement qu'une lecture ignorante des effets documentaires produit sur le discours des historiens de l'aristocratie

27. L'expression est d'Étienne Anheim.

28. Voir HENRIET, Patrick, « Texte et contexte. Tendances récentes de la recherche en hagiologie », in *Religion et mentalités au Moyen Âge: mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Sophie CASSAGNES-BROUQUET et alii (éd.), Rennes, PUR (Histoire) 2003, p. 75-86 et GOULLET, Monique, « Vers une typologie des réécritures hagiographiques à partir de quelques exemples du Nord-Est de la France », in *La réécriture hagiographique dans l'Occident médiéval: transformations formelles et idéologiques*, Monique GOULLET et Martin HEINZELMANN (dir.), Ostfildern, J. Thorbecke (Beihfte der Francia, 58), 2003, p. 109-144 et GOULLET, Monique, *Écriture et réécriture hagiographiques: essai sur les réécritures de Vies de saints dans l'Occident latin médiéval (VIII^e-XIII^e siècle)*, Tournai, Brepols (Hagiologia, 4), 2005, 315 p.

29. Voir par ex. la série d'articles consacrés aux comptabilités pontificales dans les *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, 118-2, 2006, p. 165-268.

30. *Il Caleffo vecchio del Comune di Siena*, vol. 5: *Introduzione su tradizione documentaria e storia cittadina*, Sienne, Accademia senese degli intronati, 1991.

médiévale³¹. C'est au plus près de l'écrit que s'ouvrent les possibilités d'une histoire sociale et culturelle des sociétés du passé débarrassée de tout infantilisme positiviste. Car l'Histoire de la culture de l'écrit, par le biais des représentations, réintroduit l'épaisseur et les discordances du monde social, et la prise en compte grâce à l'érudition des pratiques de la représentation permet aussi d'éviter les assignations globales du sens propre à certaines formes d'Histoire culturelle (« c'est l'expression de... ; c'est la vision du monde de tel groupe social »).

Archiver, représenter, gouverner

La rédaction d'un cartulaire par une institution commanditaire relève d'un triple enjeu que je propose de résumer par trois verbes d'action : archiver, représenter, gouverner.

Archiver

Dans une certaine mesure, les cartulaires ne sont qu'une manière singulière d'organiser la conservation de documents existants et de garantir leur transmission. Si la question des mécanismes de la sélection documentaire a été l'objet de réflexions de la part des historiens – pensons à Arnold Esch, Patrick Geary...³² –, il paraît nécessaire, sauf à déconnecter le travail de sa logique sociale, d'essayer de ne pas réduire ces pratiques à une fonction strictement utilitariste, mais de considérer les enjeux attachés à la constitution d'une mémoire archivistique organisée³³.

Par rapport à une gestion active des archives, le cartulaire possède certaines particularités. Il rassemble en un unique support des actes et parfois d'autres textes jusqu'alors matériellement séparés ; en cela, il s'inscrit dans la longue tradition médiévale de la compilation, dont Armando Petrucci a montré la place prépondérante qu'elle acquiert dans le cadre de l'émergence d'une culture chrétienne de l'écrit à partir du IV^e siècle³⁴. Dans les préfaces de nombreux cartulaires du XII^e siècle, il paraît symptomatique de retrouver, pour désigner la confection de

31. Voir MORSEL, Joseph, « Le médiéviste, le lignage et l'effet de réel. La construction du *Geschlecht* par l'archive en Haute-Allemagne à partir de la fin du Moyen Âge », in *Fabrique des archives, fabrique de l'Histoire, Revue de synthèse*, 125, 2005, p. 83-110 et id., « Du texte aux archives... », art. cité *supra*.

32. Voir ESCH, Arnold, « Überlieferungs-Chance und Überlieferungs-Zufall als methodisches Problem des Historiker », *Historische Zeitschrift*, 240, 1985, p. 529-570, les pistes suggestives proposées par GEARY, Patrick J., *La mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, Paris, Aubier (Histoires Aubier), 1996, 338 p. et le compte rendu critique de cet ouvrage par Laurent Morelle intitulé « Histoire et archives vers l'an mil : une nouvelle "mutation" ? », *Histoire et archives*, 3, 1998, p. 119-141.

33. Voir le numéro de la *Revue de synthèse* cité *supra*.

34. PETRUCCI, Armando, « Dal libro unitario al libro miscellaneo », in *Società romana e impero tardoantico*, vol. 4. : *Tradizioni dei classici trasformazioni della cultura*, A. Giardina (éd.), Bari, Laterza, 1986, p. 173-187 et 271-274.

la collection, des expressions proches du « in uno corpore continentur » qui sert à Cassiodore († c. 580), dans ses *Institutiones divinarum et saecularum litterarum*, à qualifier l'opération présidant à la fabrication des miscellanées organiques, c'est-à-dire des recueils qui proposent une conception structurée d'un héritage textuel³⁵. La métaphore matérielle du pavage, chère à Folcuin de Saint-Bertin³⁶, est une autre manière de rendre compte de cette union des chartes entrant dans la composition du *codex*. Ainsi le cartulaire propose-t-il à notre lecture un moment figé de la mémoire archivistique d'une institution³⁷, alors que les archives renvoient souvent à des reclassements que l'on peut percevoir dans la longue durée. Le rapprochement avec les inventaires d'archives paraît très pertinent³⁸ dans la mesure où ils montrent, comme les cartulaires, que la production et la conservation documentaires sont deux phénomènes qu'il convient de penser ensemble : écrire un cartulaire, c'est archiver et conserver des actes.

Cette inscription dans une tradition ancienne – celle des collections textuelles en miscellanées – ne dit rien bien entendu des processus propres à l'écrit diplomatique dont les types altimédiévaux subissent au cours du XI^e siècle un processus d'hybridation (Laurent Morelle) qui conduit à l'apparition de formes nouvelles, en particulier les pancartes, dont on connaît l'importance pour la Normandie³⁹. Tout en possédant le statut de néo-original, elles intègrent, parfois par strates successives, des actes antérieurs, *in extenso* ou sous forme de fragments. Comme l'a montré Dietrich Lohrmann⁴⁰, c'est dans une chronologie assez proche que les *enumerationes bonorum* se développent dans les actes de confirmation générale, la chancellerie des papes prenant soin, à partir du pontificat d'Urbain II, de

-
35. Sur cette expression, voir CHASTANG, Pierre, « Des archives au *codex*: les enjeux de la rédaction des cartulaires (XI^e-XIV^e siècle), communication à la journée de Lamop de 2008, organisée par Benoît Grévin et intitulée : « Regroupements textuels » ; texte à paraître en ligne sur le site du Lamop.
36. Voir l'analyse que Laurent MORELLE fait de ce texte dans *Autour de Folcuin de Saint-Bertin*, 2 vol., Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université de Paris I, 2003, XXXI-395 p.
37. Bien entendu, de nombreux cartulaires résultent de phases de compilation successives qui sont autant de moments particuliers de la mémoire archivistique de l'institution et qu'il convient par conséquent de traiter comme tels.
38. Voir par ex. DECLERCQ, Georges, « Originals and Cartularies: The Organization of Archival Memory (ninth-eleventh centuries), *Charters and the use of the written word in medieval society*, Karl HEIDECCKER (éd.), Turnhout, Brepols (Utrecht studies in medieval literacy, 5), 2000, p. 147-170
39. Sur les pancartes, voir PARISSÉ, Michel, « Écriture et réécriture des chartes : les pancartes aux XI^e-XII^e siècles », in *Pratiques de l'écrit documentaire au XI^e siècle*, Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSÉ (éd.), *Bibliothèque de l'École des chartes*, 155, 1997, p. 247-265 et BATES, David, « Les chartes de confirmation et les pancartes normandes du règne de Guillaume le Conquérant », in *Pancartes monastiques des XI^e et XII^e siècles*, Michel PARISSÉ et alii (éd.), Tournai, Brepols, 1998, p. 95-109.
40. LOHRMANN, Dietrich, « Formen der *Enumeratio bonorum* in Bischofs-, Papst- und Herrscherurkunden (9.-12. Jahrhundert) », *Archiv für Diplomatik*, 26, 1980, p. 281-311 et id., *Kirchengut im nördlichen Frankreich. Besitz, Verfassung und Wirtschaft im Spiegel der Papsturkunden des 11.-12. Jahrhunderts*, Bonn, L. Röhrscheid, 1983, 375 p. Voir également CONSTABLE, Giles, « Les listes de propriétés dans les privilèges pour Baume-les-Messieurs aux XI^e et XII^e siècles », *Journal des savants*, 1986, janvier-septembre, p. 97-131.

manifester que l'autorité pontificale n'est pas en mesure de vérifier la véracité de la liste produite par l'impétrant. Dans tous les cas, c'est la recherche de consolidation et de confirmation patrimoniale qui conduit le bénéficiaire à utiliser ces formes diverses de compilation documentaire.

Mais le cartulaire possède d'autres particularités remarquables: il n'est pas formé d'extraits d'actes insérés dans un acte, mais d'actes – et éventuellement de textes d'autre nature – copiés dans un livre. Qu'est-ce que cela implique? Cinq points me paraissent devoir être soumis à la réflexion:

1. Le premier point est d'ordre matériel. On rejoint ici en partie les propositions exposées par Paul Bertrand au sujet de l'espace codicologique du cartulaire⁴¹. Comme l'ont souligné nombre de publications récentes, la forme matérielle des supports et de la page produit des effets de sens⁴². Compiler s'accompagne d'un changement de support, d'une nouvelle incarnation matérielle du texte, qui modifient les protocoles de lecture⁴³.

2. Le deuxième point est de nature philologique et graphique; il convient de cerner les rapports qui unissent l'hypertexte à l'hypotexte qui n'est pas toujours un original. Quelles modifications la copie introduit-elle? Certaines parties du discours ont-elles été supprimées? Modifiées? Ces modifications sont-elles de nature graphique? Linguistique – phénomènes de relatinisation ou de traduction en vulgaire? Quelles relations le copiste a-t-il entretenues avec la part visuelle de l'acte qu'il transcrit – mise en page, souscriptions, sceaux...? Bien entendu, ces choix dépendent du cadre global de production et d'authentification des actes et, de ce point de vue, l'avènement de l'*instrumentum publicum* constitue une césure fondamentale.

3. Le troisième point est celui du statut du texte, en l'occurrence le plus souvent de l'acte. On retrouve ici une question, souvent mal posée, concernant les dimensions gestionnaires, juridico-patrimoniale et mémorielle des livres. Il n'est pas question bien entendu d'attribuer un sens global au *codex* sans réintroduire l'infinie complexité des mécanismes de transcription comme de la variété des usages du *codex* obtenu. Mais ces catégories peuvent fonctionner comme des idéaltypes que l'on ne rencontre jamais à l'état pur dans les productions réelles. Sans doute la mise au point d'un questionnaire commun permettrait-elle de faire avancer les connaissances.

4. Le quatrième point est constitué par l'usage. Et de ce point de vue certaines questions importantes restent très obscures. Quatre voies conjointes peuvent être empruntées. Relever tout d'abord les mentions d'usage des livres dans

41. BERTRAND, Paul et HÉLARY, Xavier, « Constructions de l'espace dans les cartulaires », *Construction de l'espace au Moyen Âge: pratiques et représentation, XXVII^e congrès de la SHMESP*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 193-207.

42. Voir par ex. *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, Henri-Jean MARTIN et Jean VEZIN (dir.), Paris, Éd. du Cercle de la librairie-Promodis, 1990, 471 p. et *Album de manuscrits français du XIII^e siècle: mise en page et mise en texte*, Maria Careri, Françoise Fery-Hue, Françoise Gasparri et alii, Rome, Viella, 2001, 238 p.

43. Voir sur cette notion, voir *Pratiques de la lecture*, Roger CHARTIER (dir.), Paris, Payot, 1985.

d'autres documents ; ces dernières demeurent cependant très rares⁴⁴. Repérer la tradition des actes postérieure à leur copie dans le *codex*, qu'il s'agisse d'un usage diplomatique ou de ce que Laurent Morelle appelle leur « mise en œuvre »⁴⁵. Prendre en compte systématiquement des éléments paratextuels – rubriques, annotations de consultations – que les éditeurs passent le plus souvent au profit et perte. Enfin l'usage du cartulaire est aussi affaire de comparaison : porter l'attention sur la sélection et la mise en ordre que le cartulaire introduit par rapport aux archives peut permettre de mieux comprendre les usages spécifiques du livre. Là encore les dossiers sont parfois très complexes car ce rapport peut se trouver médiatisé par des registres voire des œuvres historiographiques et les chartiers eux-mêmes renferment une matière archivistique mouvante, tant du point de vue du contenu que de l'agencement⁴⁶.

5. Le dernier point est constitué par la mise en série et par les systèmes de classements afférents. Je cite Joseph Morsel :

[Les cartulaires / les archives] rassemblent concrètement des documents jusqu'alors séparés, utilisés désormais les uns par rapport aux autres – intertextualité archivistique qui se substitue à l'intertextualité du moment de la production du document. L'écrasement des moments de production de chaque document aboutit à l'image fixe d'une réalité qui transcende l'existence de chaque document – et dont chaque document devient à la fois l'expression et le facteur⁴⁷.

Il faut d'abord réserver un sort particulier aux textes non diplomatiques présents dans les *codices*, qu'il s'agisse de textes hagiographiques, de documents de gestion, ou de fragments historiographiques⁴⁸. Reste le traitement global de la masse documentaire qui combine trois grands critères d'organisation : typologie des actes, topographie des lieux et chronologie – sous des formes bien entendu variables. Répétons qu'il ne s'agit pas de déduire directement un sens de structures de classement, mais de comprendre comment certains choix ou certaines pratiques, mobilisant les ressources archivistiques d'une institution, témoignent de constructions idéelles, d'une manière de penser son histoire, de produire et de consolider le lien social communautaire, comme de caractériser des formes d'une domination.

44. Je n'ai rencontré que deux mentions dans la documentation du Bas-Languedoc entre 1080 et 1240.

45. MORELLE, Laurent, « La mise en "œuvre" des actes diplomatiques. L'*auctoritas* des chartes chez quelques historiographes monastiques (IX^e-XI^e siècles) », *Auctor et auctoritas. Invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, Michel ZIMMERMANN (éd.), Paris, École nationale des chartes (Mémoires et documents de l'École des chartes, 59), 2001, p. 73-96.

46. Voir par exemple pour le registre de Pierre Diacre rédigé au Mont-Cassin en 1133, CHASTANG, Pierre, FELLER, Laurent et MARTIN, Jean-Marie, « Autour de l'édition du *Registrum Petri Diaconi*. Problèmes de documentation cassinésienne : chartes, rouleaux, registre », à paraître à l'automne 2009 dans les *Mélanges de l'École française de Rome Moyen Âge*.

47. Extrait de MORSEL, Joseph, « Du texte aux archives... », art. cité *supra*.

48. Voir par ex. TOCK, Benoît-Michel, « Les textes non diplomatiques dans les cartulaires de la province de Reims », *Les cartulaires...*, *op. cit.*, p. 45-58.

Représenter et gouverner

En effet, le *modus operandi* du travail de compilation, jusque dans les pratiques les plus matérielles et concrètes, permet de déboucher sur une compréhension de l'« image fixe » produite par le cartulaire.

Pour simplifier, il me semble que deux pistes s'ouvrent à nous : la première est celle de la représentation ; la seconde est celle du gouvernement. Les deux notions sont trop liées pour que l'on puisse opérer une simple séparation rhétorique. Considérons le sceau et l'*arca communis* des communautés urbaines médiévales qui manifestent le groupe comme faisant corps⁴⁹. Dans une même perspective, les cartulaires, comme d'autres documents écrits, jouent un rôle fondamental dans la formation du lien communautaire, comme dans la représentation de la personne juridique du commanditaire. Il manifeste aux yeux de tous l'efficace de la communauté qui recourt à l'écrit. En compilant des documents déjà existants, il rend le passé présent, propose une généalogie des formes objectivées ou institutionnelles du groupe et recense le patrimoine matériel commun⁵⁰. Or certains cartulaires, comme d'autres documents médiévaux de la pratique, sont enluminés sans que ce phénomène ait jusqu'alors suffisamment retenu l'attention des historiens. Les plus beaux dossiers de ce point de vue sont espagnols et anglo-normands⁵¹. Les modèles iconographiques ne puisent dans aucune tradition fermement établie et leur étude pourrait permettre de poser la question de la culture visuelle – entendue comme iconique et graphique⁵² – des institutions commanditaires. Aux enluminures à proprement parler s'ajoutent en effet les images de sceaux, de monogrammes, de *signa*⁵³... L'image remplit aussi

-
49. Voir RIGAUDIÈRE, Albert, *Gouverner la ville au Moyen Âge*, Paris, Anthropos (Historiques), 1993, 536 p., en particulier le premier article intitulé « *Universitas, corpus, communitas et consulatus* dans les chartes des villes et bourgs d'Auvergne du XII^e au XV^e siècle », p. 21-51.
50. On peut renvoyer ici aux travaux des médiévistes italiens sur les *libri iurium* ; voir en premier lieu ROVERE, Antonella, « I libri iurium dell'Italia comunale », in *Civiltà comunale: libro, scrittura, documento*, Gênes, Società ligure di storia patria (Atti della Società ligure di storia patria), 1989, p. 157-199 et CAMMAROSANO, Paolo, « I libri iurium e la memoria storica delle città comunali », in *Il senso della storia nella cultura medievale italiana (1100-1350)*, Pistoia, Centro italiano di studi di storia e d'arte, 1995, p. 309-325. (version téléchargeable en ligne sur Reti medievali : <http://fermi.univr.it/RM/biblioteca/scaffale/volumi.htm#Giuliana%20Albini>)
51. Si les cartulaires de la péninsule ibérique constituent de ce point de vue un corpus remarquable, comment ne pas citer ici le cartulaire du Mont-Saint-Michel (*Cartulaire du Mont-Saint-Michel: fac-similé du manuscrit 210 de la Bibliothèque municipale d'Avranches*, introd. Emmanuel POULLE, Le Mont-Saint-Michel, Les amis du Mont-Saint-Michel, 2005).
52. Voir sur ce thème, RÜCK, Peter, « Die Urkunde als Kunstwerk », *Kaiserin Theophanu. Begegnung des Ostens und Westens um die Wende des ersten Jahrtausends. Gedenkschrift des Kölner Schnütgen-Museums zum 1000. Todesjahr der Kaiserin*, Anton von EUW et Peter SCHREINER (éd.), Cologne, Schnütgen-Museum, 1991, vol. 2, p. 311-333 (version téléchargeable en ligne : <http://www.peterrueck.ch/pdf/urkunde%20als%20kunstwerk.pdf>) ; voir également pour les chartes royales françaises, BRUNEL, Ghislain, *Images du pouvoir royal: les chartes décorées des Archives nationales (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2005.
53. Voir TOCK, Benoît-Michel, *Scribes, souscripteurs et témoins dans les actes privés en France (VII^e-début du XII^e siècle)*, Turnhout, Brepols (ARTEM, 9), 2005, 490 p.

dans ces livres de complexes fonctions paratextuelles, participant par sa présence à la hiérarchie et à l'organisation de la masse textuelle compilée⁵⁴.

À la manifestation aux yeux des autres d'un statut et d'un rang social, à la production du lien intra-communautaire s'ajoute un dernier élément, celui du gouvernement des hommes et des biens.

Si nous envisageons la période où la pratique de la cartularisation se répand dans la partie occidentale de l'Occident, c'est-à-dire à partir du XI^e siècle, force est de constater que les études consacrées aux cartulaires ecclésiastiques se sont taillé la part du lion, et ce au détriment des cartulaires rédigés par des laïcs, qu'il s'agisse de seigneurs, de souverains, ou de communautés urbaines. C'est donc bien naturellement les questions de représentation du temporel des institutions ecclésiastiques et des modes de son administration qui ont prioritairement retenu l'attention des chercheurs. La ressource archivistique organisée par le cartulaire permet à la fois de faire la généalogie du patrimoine présent en le plaçant dans une perspective temporelle et de produire une spatialisation du pouvoir de l'institution commanditaire⁵⁵. Cette spatialisation participe par ailleurs d'une évolution plus générale de l'Occident à partir du X^e siècle.

Les deux éléments qui se situent, quoique de manière différente, à la jonction des mécanismes de représentation et des pratiques de gouvernement, rencontrent la question plus globale de la réforme et de la transformation des structures ecclésiologiques, qu'il s'agisse d'initiatives aristocratiques dans le cadre des structures locales de l'Église post-carolingienne ou du mouvement plus global initié par les phases successives de la réforme grégorienne à partir du XI^e siècle. Bien entendu, il convient de diversifier les niveaux de lecture, et d'envisager la manière dont le processus de réforme, en affirmant le pouvoir du pape, en construisant les outils d'un gouvernement de l'Église et en redéfinissant les rapports entre monde laïque et *Ecclesia*, s'adapte à une infinité de situations locales, tant du point de vue des équilibres sociaux que des ressources et des pratiques de l'écrit. De ce fait s'il n'existe pas de modèle de cartulaires grégoriens, il me semble que l'on peut parler d'une phase grégorienne de la cartularisation qui n'a qu'un temps et qui répond au mot d'ordre de Grégoire VII : *res ecclesiarum augmentare et defendere*⁵⁶.

54. Voir, à titre de comparaison, dans un contexte différent de celui de l'écriture documentaire, la belle étude d'Emmanuèle BAUMGARTNER intitulée « Espace du texte, espace du manuscrit : les manuscrits du *Lancelot-Graal* », in *Écritures II*, Anne-Marie CHRISTIN (éd.), Paris, Le Sycomore, 1985, p. 95-116.

55. Sur cette question précise, voir CHASTANG, Pierre, « Du *locus* au *territorium*. Quelques remarques sur l'évolution des catégories en usage dans le classement des cartulaires méridionaux au XII^e siècle », in *Maîtrise et perception de l'espace dans le Languedoc médiéval, études offertes à Monique Bourin*, *Annales du Midi*, 119, 2008, p. 457-474 et MAZEL, Florian, « L'espace du diocèse dans les cartulaires cathédraux (XI^e-XIV^e siècle) », in *L'espace du diocèse : genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (V^e-XVIII^e siècle)*, Florian MAZEL (dir.), Rennes, PUR (Histoire), 2008, p. 367-400.

56. *Das Register Gregors VII*, Erich CASPAR éd., MGH Ep, Berlin, 1920-1923 [rééd. Munich, 1990], p. 33-36 ; sur cette question, voir John GILCHRIST, « Eleventh and early twelfth century canonical collections and the Economic Policy of Gregory VII », *Studi Gregoriani per la Storia de la « Libertas ecclesiae »*, 9, 1972, p. 378-417.

De là se posent toute une série de problèmes qu'il convient au cas par cas d'articuler entre eux :

1. Dans ce contexte, il apparaît de plus en plus nécessaire aux contemporains de gérer l'écrit comme une ressource ; il va de soi que l'augmentation du nombre d'actes, le recours grandissant à l'écrit nécessitent la mise au point d'outils spécifiques dont les cartulaires font partie. Cependant, les traditions des *scriptoria* varient selon les institutions et les régions.

2. Mais au-delà des formes que prend la nécessité pratique et utilitariste de gérer les archives, le cartulaire est aussi une construction idéale, dans laquelle l'institution puise des formes de légitimation et par laquelle elle contribue à produire du lien communautaire à destination des membres comme des bienfaiteurs. La transcription d'actes anciens, conservés au chartrier, s'accompagne d'un retour sur le passé qui contribue à fixer la *memoria* de l'institution, à relire un passé plus ou moins ancien à l'aune des nouveaux équilibres présents. Dans un contexte grégorien où s'affirme la nécessaire compétence administrative des clercs, appelés à faire fructifier les *res ecclesiae*, et dont on trouve d'éclatantes expressions chez Suger, saint Bernard et Pierre Damien⁵⁷, les actes des temps anciens, que le cartulaire compile, tracent une geste administrative inscrite dans l'histoire, pourvoyeuse de modèles comme de contre-modèles. La *ratio temporis* peut être en même temps principe d'organisation archivistique, remplir un rôle pratique fondamental – celui de retrouver facilement un acte – et, en situant les hommes et les *res ecclesiae* dans une perspective temporelle, fournir les jalons d'une histoire de l'institution. Patrick Henriot a ainsi récemment dévoilé, par une lecture minutieuse du cartulaire de la collégiale Saint-Seurin de Bordeaux et de ses liens avec la production hagiographique contemporaine, les enjeux institutionnels et ecclésiologiques de l'histoire de cette communauté canoniale au XII^e siècle, confrontée à l'expansion clunisienne⁵⁸. Mais en collationnant des chartes qui attestent de *res* localisées, les cartulaires constituent également un outil pour comprendre, à l'échelle locale, la portée du processus de fixation des cadres spatiaux de l'*Ecclesia* entre le X^e et le XIII^e siècle, que Michel Lauwers qualifie de « lent et progressif *inecclesiamento* »⁵⁹. Florian Mazel a montré, dans un article récent, le rôle que jouent les cartulaires de chapitres cathédraux dans la construction territoriale du diocèse médiéval⁶⁰. La question de représentation du temporel et du pouvoir de la communauté est directement liée à celle du gouvernement des hommes et des biens possédés par l'institution. Gouvernement au sens le plus concret puisqu'il s'agit de défendre ses droits face aux empiètements divers ; mais le cartulaire est aussi de ce point de vue un « arsenal »

57. Sur cette question, voir TODESCHINI, Giacomo, *Richesse franciscaine: de la pauvreté volontaire à la société de marché*, Lagrasse, Verdier (Poche Histoire), 2008, en particulier p. 10-71.

58. HENRIOT, Patrick, « *Res gestas scripti memorie comendare*. Rufat et le premier cartulaire de Saint-Seurin (années 1160-1190) », à paraître dans *Autour de Saint-Seurin de Bordeaux: lieu, mémoire et pouvoir (IV^e-XV^e siècle)*.

59. Voir LAUWERS, Michel, *Naissance du cimetière: lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier (Coll. historique), 2005, p. 269-276.

60. MAZEL, Florian, « L'espace du diocèse dans les cartulaires... », art. cité *supra*.

(Laurent Morelle) qui sert à faciliter la mise à disposition des pièces pouvant être produites dans les litiges et qui possède une simple vertu dissuasive, comme le souligne à juste titre le juriste responsable de la préface du cartulaire des Guilhem de Montpellier⁶¹. Mais, en produisant une mise en ordre interne du patrimoine, en hiérarchisant la valeur des pièces conservées, en situant l'institution dans des réseaux de pouvoir à diverses échelles, le cartulaire contribue, par ces processus de nomination et de taxinomie, à produire une perception légitime de l'institution et de sa fonction sociale, renforçant, par ce mécanisme, le pouvoir symbolique du commanditaire. De ce point de vue, dans la civilisation du Moyen Âge, l'effcience du livre demeure supérieure à celle des archives fussent-elles rigoureusement classées⁶².

Si les cartulaires seigneuriaux ont été l'objet de quelques publications fondamentales ces dernières années, portant la réflexion sur les processus de constitution du lignage, des formes d'administration de la seigneurie et de territorialisation de l'exercice du pouvoir, les *codices* des villes demeurent, en France, jusqu'alors moins étudiés que dans d'autres pays, au premier rang desquels figure l'Italie qui a bénéficié ces dernières décennies d'un effort de publication sans précédent⁶³. Je ne m'appesantirai pas sur ce chantier immense que représente l'étude des cartulaires des villes⁶⁴, et que notre colloque n'abordera que de manière indirecte. Il ouvre la voie à une réflexion sur la diplomatie urbaine, comme sur les liens complexes qui lient l'écriture notariale aux écritures administratives. Des dossiers particulièrement prometteurs existent pourtant, dans le Midi comme dans le Nord. Leur mise en chantier permettrait d'en savoir davantage au sujet du transfert des outils du gouvernement par l'écrit des milieux ecclésiastiques vers le monde laïque à partir du XIII^e siècle, ainsi que des redéploiements typologiques et des formes d'hybridation qui l'accompagnent.

Recenser et éditer

J'ai commencé mon introduction par les études portant sur les cartulaires, mais se pose également la question du recensement et de l'édition des manuscrits⁶⁵.

-
61. *Le cartulaire des Guilhem de Montpellier, Liber instrumentorum memorialium*, Alexandre-Charles GERMAIN et Camille CHABANEAU (éd.), Montpellier, 1884-86, p. 1-4.
 62. Sur le statut du livre au Moyen Âge et sa valeur symbolique, voir PETRUCCI, Armando, « La concezione cristiana del libro », *Studi medievali*, 14, 2, 1973, p. 961-984 et KELLER, Hagen, « Von heiligen Buch zur Buchführung. Lebensfunktionen der Schrift im Mittelalter », *Frühmittelalterliche Studien*, 26, 1992, p. 1-31.
 63. Voir par ex. l'entreprise de publication des cartulaires urbains génois : *I libri iurium della Repubblica di Genova*, 9 vol., Gênes, 1992-2007.
 64. Voir sur cette question les remarques de Claude GAUVARD, dans « Théorie, rédaction et usage du droit dans les villes du royaume de France du XII^e au XV^e siècle : esquisse d'un bilan », *Stadt und Recht im Mittelalter / La ville et le droit au Moyen Âge*, Pierre Monnet et Otto Gerhard OEXLE (dir.), Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 174), 2003, p. 25-71.
 65. On dispose en France d'un outil inestimable avec la base Cartul'R de l'IRHT consultable en ligne : <http://www.cn-telma.fr/cartulR/>

Le problème de l'édition semble d'autant plus important que des initiatives dans ce domaine se sont multipliées depuis une dizaine d'années. Les formes d'appropriation documentaire à l'œuvre dans le travail de l'éditeur méritent que l'on s'y arrête et que certaines exigences découlant du questionnement des historiens et des diplomatistes soient clairement formulées et si possible mises en pratique.

Recenser

Je passe rapidement sur le travail de recensement des cartulaires qui ouvre vers une réflexion typologique. La mise en place du site en ligne Cartul'R, dont la responsabilité incombe à Paul Bertrand de l'IRHT, offre aux chercheurs un outil de très grande qualité pour repérer les manuscrits comme les éditions. Sa structure de base de données ne permet cependant pas de modifications des notices et le domaine des cartulaires pourrait être l'objet d'une réflexion de notre part sur les avantages de sites plus ouverts qui permettent d'insérer des modifications et dont le contrôle s'exercerait par une communauté d'utilisateurs.

Matérialité et textualité

Je vais m'attarder plus longuement sur le second point consacré à l'édition. On constate en Normandie comme ailleurs, le développement des éditions comme des publications de manuscrits sous forme de fac-similés. Au-delà de l'existence d'un marché pour ces reproductions, sans doute acquises pour des raisons esthétiques par un public non-professionnel amateur de beaux livres, ils offrent aux médiévistes un accès pratique au manuscrit, sous forme d'images photographiques. Ils constituent de ce point de vue un salutaire contrepoint à l'édition traditionnelle qui, recourant à l'imprimé, produit une dématérialisation du texte et interdit l'étude de l'espace du *codex*, sa mise en page, et d'une manière plus générale l'organisation matérielle du manuscrit. Elle ne donne pas non plus accès à l'apparence graphique et visuelle de l'objet et complique singulièrement la prise en compte des éléments paratextuels dans la réflexion des Historiens.

Dans son livre *l'Éloge de la variante*⁶⁶, Bernard Cerquiglini qualifie le fac-similé de « fourniture probe et maximale de données intactes dont le lecteur fera son bien ». Puis il ajoute : « N'ayant d'autres options que la générosité loyale, elles oublient que toute édition est une théorie ». Pensons à la belle démonstration de Ludolf Kuchenbuch au sujet du polyptique de Prüm⁶⁷.

Il paraît important d'essayer d'intégrer dans le travail d'édition les éléments du questionnement historique récent. Si les éditeurs du XIX^e siècle reclassaient bien souvent chronologiquement les chartes copiées, le respect de la structure

66. Ouvrage cité *supra*.

67. Voir KUCHENBUCH, Ludolf, « Sources ou documents? Contribution à l'histoire d'une évidence méthodologique », *Hypothèses 2003...*, *op. cit.*, p. 287-315.

du manuscrit apparaît le plus souvent aujourd'hui comme une évidence. Mais on rencontre parfois encore des éditions qui entremêlent actes issus d'un cartulaire et fonds originaux, sans qu'il soit très facile pour le lecteur d'identifier la forme sous laquelle le texte est parvenu jusqu'à nous⁶⁸.

On peut identifier trois exigences principales grâce auxquelles les historiens ont quelque chance de se défaire de l'idée d'un texte clos et immatériel :

1. donner accès au chercheur, à défaut du manuscrit, à des éléments substantiels de sa matérialité par la reproduction du manuscrit;

2. considérer chaque charte copiée dans le cartulaire comme le moment d'une tradition qui débute le plus souvent avant la mise en *codex* et qui ne s'arrête pas après elle; cela suppose concrètement de mentionner non seulement les formes antérieures de l'acte mais d'en donner les variantes;

3. reconstituer les relations intertextuelles qui unissent le *codex* à d'autres manuscrits contemporains, contenant des textes non-diplomatiques – hagiographie, historiographie... –, ou contribuant à la production de la mémoire archivistique de l'institution – listes, inventaires...

Là encore, il paraît légitime de se demander si le modèle ancien de l'édition papier est le plus pertinent; sans doute la mise en ligne qui permet le passage du texte à l'image et de procéder le cas échéant à des modifications et *addenda* offre-t-elle des solutions très pertinentes et nouvelles, tant du point de vue de l'organisation collective du travail que des résultats que nous sommes enclins d'en attendre.

Il faut espérer que les communications de cette table ronde permettront de faire avancer la réflexion sur ce point.

68. Voir par ex. le *Cartoral, dit de Carlemany, del bispe de Girona (s. IX-XIV)*, Josep Maria MARQUÈS (éd.), 2 vol., Barcelone, Fundació Noguera (Col·lecció diplomataris, 1-2), 1993, 865 p.